

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016 A 20 HEURES

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C.DANIAU M.COTTEREAU
J.FERRAND M.P.GABILLEAU F.LAMY S.GRAY Ph.TESSIER L.GENTREAU
P.Y.DREILLARD C.BIRON H.BEAUDOUIN H.MOLINARI L.PACREAU

Absents excusés : N.DA SILVA ayant donné procuration à F. LAMY
A.S. DE JESUS F.GLUMINEAU

Secrétaire : P. TESSIER

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 24 mai 2016. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) – Modification simplifiée du règlement du PLU

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une révision du PLU

Il indique que suite au projet présenté de revitalisation du centre bourg, quelques éléments du règlement doivent être modifiés pour permettre la réalisation des travaux.

Une rencontre avec la DDTM et la personne en charge de l'urbanisme a eu lieu pour prévoir ces modifications, elles concernent :

- Les limites séparatives
- La hauteur des constructions
- Les aires de stationnement
- Les espaces libres et espaces verts
- L'alignement des constructions

Un arrêté du maire doit être pris pour demander cette modification simplifiée du PLU

Il n'y aura pas d'enquête publique, seul un affichage est nécessaire et le conseil municipal sera amené à approuver les modifications proposées.

Monsieur le Maire informe le CM que suite au Contrat Communal d'Urbanisme, le Conseil Départemental demande de déposer le dossier de revitalisation du centre bourg pour le présenter à la commission du 13 juillet prochain afin de bénéficier des subventions correspondantes. Accord du CM

2) – Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle l'indemnité de gardiennage allouée en 2015 au prêtre de la paroisse et propose d'augmenter la somme pour l'année 2016 à 225 €. Accord du CM.

3) – Indemnité de gestion du Comptable du Trésor

Monsieur le Maire indique que Monsieur MEZIERE comptable du Trésor part à la retraite le 1^{er} août 2016 et a présenté son indemnité de conseil pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2016, cette indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses des 3 dernières années avec des pourcentages par tranche. Après discussion le CM décide de lui allouer 80% de cette somme

4) – Droit de préemption urbain

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison appartenant à Mr et Mme HOWSEN au 58 rue des Vignes à la Baffardière

La commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.

5) – Divers

- Projet de la Rue du Petit Paris : la subvention des Amendes de police a été attribuée pour 2016 et les travaux peuvent être engagés, le réseau des pluviales sera vérifié.
- Le marché de voirie a été attribué à l'entreprise EIFFAGE et le lot signalisation à l'entreprise « Signalisation 85 »
- Le Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) a été alloué au Pays Moutierrois pour la somme de 400 158 €, la communauté de communes conserve la somme de 281 375 € et la somme restante sera répartie entre les communes, CHAMP ST PERE bénéficiera de 35 044 €

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mardi 26 juillet 2016 à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU